

INFOS 2012 AZOTYZONE

• COMPETITIONS :

En 2012, AZOTYZONE organise un **trophée club** sur 4 épreuves de trial sur zones naturelles. Le calendrier des épreuves est en ligne sur notre site internet qui restera le lien privilégié entre les pilotes et le club.

Ce trophée sera ouvert aux pilotes d'autres clubs sur demande de participation individuelle d'engagement qui sera disponible comme pour tous les participants sous forme papier à imprimer, compléter et envoyer ou directement en ligne.

Cependant, le club pourra refuser une demande d'engagement sans avoir à fournir un quelconque motif. (Voir règlement du trophée 2012)

• LOISIRS :

Le club dionysien souhaite renouer cette année avec la tradition des **pique-niques trial**. Plusieurs rendez vous sont au programme de l'année et nous tenterons de diversifier les sites d'accueil

Autre point fort de l'année, le **déplacement sur Madagascar** pour une démonstration de trial avec des pilotes invités.

Une dizaine de motos pourra être acheminée par bateau sur la grande Ile et les pilotes et accompagnateurs prendront l'avion. Sachant que ce déplacement est aux frais des participants, nous n'avons pas de limites sur le nombre d'accompagnateur si ce n'est la disponibilité des hébergements sur place.

- **FORMATION :**

Notre Brevet d'état, Nicolas DEFONDAUMIERE, met en place des sessions régulières de formation au pilotage aussi bien en semaine (fin d'après midi) que le samedi après midi. Les pilotes pourront s'inscrire pour plusieurs sessions et établir leur calendrier d'entraînement à l'avance.

Ces séances s'adressent à tous les niveaux et à des groupes restreints afin de permettre un travail en profondeur sur des thèmes particuliers.

- **FONCTIONNEMENT/ ADHESIONS/LICENCES**

Nous connaissons comme toutes associations de bénévoles des difficultés de fonctionnement. Chaque année nous tentons de trouver des solutions et nous expérimentons des techniques avec ou sans succès.

Cette année nous avons décidé une formule d'adhésion avec caution. Le montant de l'adhésion n'a pas changé, mais chaque adhérent qui participe à au moins 1 épreuve pendant l'année devra laisser un chèque de **caution de 70.00€**. (Voir adhésion 2012)

Cette caution lui sera rendue à partir du moment où l'adhérent compétiteur aura participé à 1 journée de préparation pour le club.

(1 journée ou 2 x 1/2 journées)

A partir de 2012, pour profiter des avantages de notre partenaire « CDI » sur les accessoires, pièces détachées, équipements TRIAL, il sera nécessaire et obligatoire d'être **adhérent et licencié au club**.

Pour les non compétiteurs une licence « Non pratiquant » leur sera demandé.

Toutes nos activités en 2012 seront fédérées par l'UFOLEP. Donc une seule licence sera nécessaire.

Rappel : les licences UFOLEP tiennent compte de l'année scolaire et sont donc valables de septembre à septembre